


## SYNTHESE CHAP 13 LES PROVISIONS

Au cours d'un exercice comptable des événements peuvent affecter la valeur du patrimoine d'une entreprise. Le **principe de sincérité et de prudence**, édicté par le P.C.G oblige le gestionnaire à donner au moment de l'établissement du bilan, l'image la plus précise possible de la situation patrimoniale de l'entreprise.

### I/ PRESENTATION :

<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>   <b>(PASSIF DU BILAN)</b>	<b>Concernent des faits, des risques et des charges diverses dont la réalisation et les montants sont incertains (dettes potentielles donc passif du bilan)</b>
--	---

### LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES: → CONCERNENT LE PASSIF DU BILAN

Il s'agit de provisions destinées à couvrir les risques identifiés inhérents à l'activité de l'entreprise mais dont la réalisation ou les montants sont incertains : litiges avec des tiers donnant lieu à des procès: clients, fournisseurs, salarié, fisc, réparations, restructurations etc...

### 1/ ENREGISTREMENT COMPTABLE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

#### A) CREATION DE LA PROVISION:

N° Cpte	Intitulé	Débit	Crédit
681 ou 687	Dot° aux provisions	Provision à constituer	
1511 ou 157.*	Provisions pour risques et charges		Provision à constituer

\* Pour plus de détail consulter le Plan comptable

#### B) REAJUSTEMENT DE LA PROVISION

Si le risque ou la charge évolue sur plusieurs exercices la provision peut être rajustée. Lorsqu'une provision a été constituée en année N-1, il faut réajuster en année N la variation de la dépréciation. **4 cas peuvent se présenter :**

<u>SCENARIOS</u>	<u>TRAVAIL A FAIRE</u>	<u>CTES DEBITES</u>	<u>CPTES CREDITES</u>
La situation demeure inchangée par rapport à l'exercice précédent	Aucun travail	***	***
La situation s'est aggravée par rapport à l'exercice précédent	La valeur de la provision doit augmenter. Il faut donc effectuer une dotation complémentaire	681 ou 6866	1511 ou 157..
La situation s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent	La valeur de la provision doit diminuer. Il faut donc effectuer une "reprise"	1511	781 ou 7866
La situation s'est dénouée (verdict d'un procès par ex)	La provision devient sans objet. Il faut donc l'annuler en totalité en effectuant une "reprise"	1511	781 ou 7866